

		FEDERATION FRANCAISE DE BASKET-BALL / COMITE DE LA HAUTE-GARONNE					
		REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER - 2026 - 2027 -					
		Pré régionale masculine (PRM)					
		Trophée Jean Yves POUILLARD					
senior	PRM					senior	PRM
2026	Article n° s1	Article n° s1 -- COMPOSITION (équipes qualifiées)				Article n° s1	2027
2026	n° s1.1	En PRM sont qualifiées 12 équipes :	Les équipes rétrogradées du championnat régional			n° s1.1	2027
2026	n° s1.2		Les équipes issues des montées du niveau inférieur			n° s1.2	2027
2026	n° s1.3		complétées des équipes maintenues PRM			n° s1.3	2027
2026	Article n° s2	Article n° s2 -- SYSTÈME DE L' EPREUVE				Article n° s2	2027
2026	n° s2.1	saison régulière				n° s2.1	2027
2026	n° s2.2	Les associations sportives disputent des rencontres aller-retour à l'intérieur de leur poule.				n° s2.2	2027
2026	n° s2.3	En fonction du classement final de la poule, les associations sportives disputent les phases suivantes de la compétition.				n° s2.3	2027
2026	Article n° s3	Article n° s3 -- sans objet				Article n° s3	2027
2026	Article n° s4	Article n° s4 -- CLASSEMENT DES EQUIPES				Article n° s4	2027
2026	n° s4.1	PRM : classées 1 à 12	les équipes 1 à 12 de la saison régulière			n° s4.1	2027
2026	Article n° s5	Article n° s5 -- PHASE FINALE POUR LE TITRE DE CHAMPION				Article n° s5	2027
2026	n° s5.1	les équipes classées de 1 à 4 sont qualifiées pour la phase finale et jouent le titre de champion départemental PRM				n° s5.1	2027
2026	n° s5.2	Demi-finale 1er contre 4ème et 2ème contre 3ème, par défaut match en aller/retour le retour chez la mieux classée				n° s5.2	2027
2026	n° s5.3	sauf décision de la commission sportive en fonction des circonstances, si match sec sur terrain désigné, par défaut chez la mieux classée				n° s5.3	2027
2026	n° s5.4	La finale pour le titre de champion départemental PRM se joue sur terrain désigné				n° s5.4	2027
2026	Article n° s6	Article n° s6 -- MONTEES en division supérieure				Article n° s6	2027
2026	n° s6.1	Le Champion de la division et le 1er de la saison accèdent au championnat Régional pour la saison suivante.				n° s6.1	2027
2026	n° s6.2	Toute montée supplémentaire vers le championnat Régional se fera dans l'ordre du classement (Article 4)				n° s6.2	2027
2026	Article n° s7	Article n° s7 -- DESCENTE en division inférieure				Article n° s7	2027
2026	n° s7.1	Les équipes classées : 10 -- 11 -- 12 participeront la saison suivante au championnat : DEPARTEMENTALE.2 (DM2) (12 non repêchable)	Tout différentiel entre les montées ou les descentes supplémentaires du championnat supérieur			n° s7.1	2027
2026	n° s7.2		sera compensé par les montées et descentes supplémentaires afin de garder :			n° s7.2	2027
2026	n° s7.3		12 équipes en championnat PRE REGIONALE (PRM) - (montées de DM2 irréfutables)			n° s7.3	2027
2026	Article n° s8	Article n° 8 -- REMPLACEMENT D'UNE EQUIPE EN CAS DE FORFAIT : Après la publication des poules				Article n° s8	2027
2026	n° s8.1	PAS de remplacement				n° s8.1	2027
2026	Article n° s9	Article n° s9 -- DATE ET HORAIRE OFFICIEL DES RENCONTRES				Article n° s9	2027
2026	n° s9.1	PRE-REGIONALE (PRM) : Samedi à 20h30				n° s9.1	2027
2026	Article n° s10	Article n°s10 -- RENCONTRES COUPLEES -- article 17 des RG du Comité de la Haute-Garonne				Article n° s10	2027
2026	n° s10.1	21h00. si couplage avec un niveau inférieur	18h00. si couplage avec un niveau supérieur			n° s10.1	2027
2026	n° s10.2	Pour les autres cas de couplage, se référer à l'article 17 des Règlements Généraux du Comité de la Haute-Garonne				n° s10.2	2027
2026	Article n° s11	Article n°s11 -- MUTUALISATION ENTRE ASSOCIATIONS				Article n° s11	2027
2026	n° s11.1	Les équipes en ENTENTE ou INTER-EQUIPE sont autorisées à participer au championnat départemental PRM				n° s11.1	2027
2026	n° s11.2	Un joueur peut jouer avec plusieurs équipes membres de la CTC (entente ou inter-équipe), en respectant les règles des championnats respectifs.				n° s11.2	2027
2026	Article n° s12	Article n°s12 -- RÈGLES DE PARTICIPATION, BRÛLAGE ET PERSONNALISATION				Article n° s12	2027
2026	n° s12.1	RAPPEL	RÈGLEMENTS SPORTIFS GENERAUX FFBB		2.5 Brûlage (Décembre 2021, Février et Avril 2022)	n° s12.1	2027
2026	n° s12.2	2.5.1 Définition Un joueur brûlé est un joueur d'une association ou société sportive qui participe régulièrement aux rencontres de l'équipe, et qui ne peut, en aucun cas,				n° s12.2	2027
2026	n° s12.3	jouer avec une équipe de cette même association ou société sportive évoluant dans la même catégorie de championnat de niveau inférieur.				n° s12.3	2027
2026	n° s12.4	Les joueurs non brûlés d'une équipe peuvent seulement participer aux rencontres disputées par l'équipe, évoluant dans la même catégorie de championnat, de niveau immédiatement inférieur.				n° s12.4	2027
2026	n° s12.5	en tenant compte du statut inter-équipe (nota : en fonction d'extension ASTCTC ou d'absence d'extension)				n° s12.5	2027
2026	n° s12.6	Inter-équipe de CTC les représentantes d'un club partenaire (non porteur) ne peuvent dépasser en nombre celles du club porteur. -(art.341/342 Annuaire FFBB)(2026-2027)				n° s12.6	2027
2026	n° s12.7	la règle du brûlage sera appliquée quels que soient les clubs porteurs de ces équipes, également appliquée pour les ententes hors CTC.				n° s12.7	2027
2026	n° s12.8	Les clubs ou CTC ayant plusieurs équipes engagées dans la catégorie SENIOR doivent communiquer avant la première journée des différents championnats concernés				n° s12.8	2027
2026	n° s12.9	une liste de cinq (5) brûlés, de l'équipe de division immédiatement supérieur du clubs ou de la CTC, à la commission départementale des compétitions				n° s12.9	2027
2026	n° s12.10	Si cette liste de brûlés n'est pas fourni à temps par le club porteur, application de la pénalité financière, et la commission sportive utilisera				n° s12.10	2027
2026	n° s12.11	le cinq de départ de la première feuille de match de l'équipe supérieur pour en tenir lieu. /!\ sans possibilité de modification avant la première vérification réglementaire /!\				n° s12.11	2027
2026	n° s12.12	Si plusieurs inter-équipes d'une même CTC sont engagées dans cette division (PRM), les équipes doivent étres personnalisées ou engagées en nom propre				n° s12.12	2027
2026	n° s12.13	Un joueur ne peut pas participer à cette division PRM, si il a participé au moins une fois avec toute équipe de division supérieure à celle ayant fourni les brûlés vers le niveau PRM				n° s12.13	2027
2026	n° s12.14	pour les CTC les équipes légalement accessibles à chaque joueur seront prises en compte pour apprécier si descente de plus d'un niveau sportif (pour le respect des RG45-11)				n° s12.14	2027
2026	Article n° s13	Article n°s13 -- RÈGLES DE PARTICIPATION AUX PHASES FINALES				Article n° s13	2027
2026	n° s13.1	Un joueur ne peut pas participer à la phase finale si en saison régulière il est brûlé vers PRM ou				n° s13.1	2027
2026	n° s13.2	si il a participé à plus de 50% des rencontres de l'équipe ayant fourni la liste des brûlés ou a participé a un niveau supérieur à l'équipe ayant fourni les brûlés				n° s13.2	2027
2026	n° s13.3	Sauf si il a participé à plus de rencontre en PRM qu'avec l'équipe ayant fourni la liste des brûlés				n° s13.3	2027
2026	n° s13.4	Pour la phase finale, en cas de perte par forfait ou pénalité d'un match aller ou retour, cette perte entraîne la perte de la série.				n° s13.4	2027
2026	n° s13.5	Si les arbitres sont déjà désignés les dérogations seront refusées si changement de date sur le week-end ou modification d'horaire au delà -2h/+2h				n° s13.5	2027
2026	n° s13.6	Les clubs finalistes devront transmettre pour approbation la liste des joueuses à la commission juridique sportive au plus tard le lundi précédent la finale à : sportivedc31@gmail.com				n° s13.6	2027
2026	Article n° s14	Article n°s14 -- QUALIFICATION , LICENCES et SURCLASSEMENT				Article n° s14	2027
2026	n° s14.1	U21-U20-U19 Surclassement Senior Automatique	U18 (BC09) U17 (BC10) Surclassement par Médecin de Famille	U16(BC11) Vers Senior : Impossible		n° s14.1	2027
2026	n° s14.2	Type de licences autorisées	Nombre de joueurs autorisés : douze (12) au maximum			n° s14.2	2027
2026	n° s14.3	1C.** ou 2C.** ou OCT. ou OCAST.(non CTC)	Le cumul sur la feuille de marque ne devra pas dépasser le nombre de trois (3).			n° s14.3	2027
2026	n° s14.4	autres OC.**	Sans limite			n° s14.4	2027
2026	n° s14.5	COULEUR DES LICENCES.				n° s14.5	2027
2026	n° s14.6	OH (orange) 2 maximum	Sans limite : BC (blanc) - VT (vert) - JH (jaune)			n° s14.6	2027
2026	Article n° s15	Article n°s15 -- CAS PARTICULIERS				Article n° s15	2027
2026	n° s15.1	Tous les cas non prévus au présent règlement figurent dans les règlements sportifs généraux du Comité Départemental de la Haute-Garonne.				n° s15.1	2027
2026	n° s15.2	Tous cas litigieux sera statué par le Bureau du Comité Départemental de la Haute-Garonne.				n° s15.2	2027
2026	Laurent JUMAIRE		Mandy MELIN		Virginie COMBES		2027
2026	Rédaction		Présidente Commission départementale des compétitions		Secrétaire Générale C31		2027